

Réunion du 29 juillet 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 20 juillet 2010

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, LEMMET et LABBE.
Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, TOURRET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

Excusées : Mesdames LAMARTINE et SOURIOUX

Absent : Monsieur DETOURBET

Monsieur Jacky LABBE a été élu secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Contrat communal d'aménagement du bourg

Le Conseil Municipal approuve les plans du projet d'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Pourçain et du parking de la Poste dans le cadre du contrat communal d'aménagement du bourg tels que présentés par Monsieur Barret.

Une réunion publique pour présenter ce projet à la population aura lieu demain, vendredi 30 juillet à 19 heures.

L'appel public à la concurrence pour les travaux sera publié le 16 août, les plis seront ouverts par la commission d'appel d'offres le 7 septembre. L'analyse des offres sera faite par la Société BGN et rendue le 14 septembre. Une réunion du conseil municipal est donc fixée au mardi 14 septembre afin de choisir l'entreprise. La notification et l'ordre de service pourront être transmis 15 jours après.

Le démarrage des travaux peut être envisagé fin septembre, pour une durée de 3 mois.

Renouvellement du bail des locaux du centre de loisirs

Monsieur le Maire explique que le bail signé entre la Maire et le SRPI/DMR pour les locaux du centre de loisirs est arrivé à son terme le 6 juillet dernier. Le comité syndical du SRPI/DMR a demandé le renouvellement du bail par délibération du 11 juin 2010 dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au bail selon les mêmes termes qui prolonge la durée jusqu'au 6 juillet 2013.

Le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

.../...

Admissions en non valeurs

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non valeurs les recettes suivantes :

Budget annexe d'assainissement :

redevance d'assainissement de Monsieur Beurion pour 554,90 € HT + 30,52 € de TVA soit 585,42 € TTC

Budget annexe restaurant :

récupération de la caution de loyer 500 € sans TVA

loyers du restaurant pour 3 053,73 € HT + 598,54 € de TVA soit 3 652,24 €

loyers appartement pour 788,52 € sans TVA

Convention de dépôt de livres avec la médiathèque départementale

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de dépôt de livres par la médiathèque départementale de l'Allier.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Modification statutaire du SIEGA

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIEGA, syndicat intercommunal à la carte regroupant 316 communes de l'Allier et 8 communautés de communes : Sioule-Colettes et Boule, Bassin de Gannat, Bocage Sud, Commentry-Néris les Bains, Le Donjon-Val Libre, Pays de Lapalisse, Pays de Marcillat en Combraille et Val de Cher.

Une nouvelle réforme de ses statuts est engagée par le Syndicat, afin de permettre l'adhésion nouvelle des 4 Villes Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy, et lui permettant de prendre le nom de Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

Monsieur le Maire propose :

de prendre connaissance des modifications statutaires de SDE 03, adoptés par son comité syndical le 11 mars 2010

de vous prononcer sur cette évolution statutaire,

d'approuver l'adhésion nouvelle des Villes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy, des communautés de communes de la Région d'Huriel, de la Région de Montmarault, de Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise, de Varennes-Forterre.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Approuve la modification statutaire de **SDE 03**, approuvée par le comité syndical du SIEGA le 11 mars 2010,

Confirme son accord pour l'**adhésion nouvelle** des communautés de communes de la Région d'Huriel, de la Région de Montmarault, de Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise et de Varennes-Forterre,

Confirme son accord pour l'**adhésion des Villes du Département** : Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy.

.../...

Appartement Rue des Serruriers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Rothe qui donne un préavis de départ de l'appartement qu'il occupe rue des serruriers. Le courrier est daté du 20 juillet et le préavis est de 3 mois. Monsieur Rothe précise qu'il aura libéré les lieux le 30 septembre. Le loyer actuel est 230 €.

Monsieur le Maire a rencontré un jeune couple qui serait intéressé par cette location, il leur a indiqué que le loyer serait de 280 €.

Il sera précisé que l'entretien des communs et des espaces verts sera à la charge des locataires de ce bâtiment ou sinon, les charges seront facturées en plus du loyer.

Questions diverses

Madame Marcelle TOURRET est nommée à la commission voirie/bâtiment en remplacement de Monsieur Francis Detourbet.

Un concert aura lieu dans l'église du Montet le 15 août à 17 heures.

Les travaux de l'école auront un surcoût de 756,71 € pour la peinture du plafond.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste qui confirme que La Poste va prochainement faire réaliser des travaux de peinture de la salle des facteurs, ce qui permettra d'améliorer leurs conditions de travail. En parallèle, le chantier colis sera déplacé dans le garage, dans un local que la commune a accepté d'aménager.

Les rendez-vous de l'Allier sont fixés au 12 octobre pour les cantons du Montet et de Montmarault : rencontre avec les élus à Villefranche d'Allier à 14 h 30 et réunion publique au Montet à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France qui précise que les travaux sur les abats-sous pourraient être subventionnés par le Ministère de la Culture à hauteur de 50 % du montant HT. Le montage financier de ce dossier sera défini après une visite sanitaire du clocher par les services des bâtiments de France qui établiront un rapport. A la suite de ce rapport, et en concertation avec la Mairie, le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine décidera du dossier à monter ; ces travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches.

L'abri-bus va être déplacé au mois d'août par les services du Conseil Général afin d'aménager un accès handicapés.

.../...

Des membres du conseil municipal pensent qu'il serait souhaitable d'installer une grande poubelle sur le champ de foire, vers les toilettes. Il faudrait également refaire la signalisation des WC du plan de foire.

Monsieur Labbe demande s'il est possible de terminer la numérotation des rues de la 2ème tranche du lotissement des Pierres Boudillons ainsi que la signalisation de cette rue.

Un chien dont on ignore le propriétaire erre souvent rue du four et rue du colombier. Il provoque du désordre dans les poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion est fixée au mardi 14 septembre.